



## Prime de participation

-----  
Par chlo

Bonjour,

J'ai été salariées dans l'entreprise de janvier à juin 2023, mes collègues ont perçu la prime de participation en fin d'année 2023. Cependant, je n'ai rien perçu.

Puis-je réclamer ma prime de participation au prorata temporis passé dans l'entreprise?

Pour information, c'est la convention collective de l'optique lunetterie.

Merci d'avance pour vos renseignements.

-----  
Par kang74

Bonjour

Pour qu'il y ait calcul de la participation, il faut qu'il y ait clôture de l'exercice comptable.

Je ne connais pas les dates exactes pratiquées dans l'entreprise où vous avez travaillé, mais je pense que ce qu'ont reçu les employés en décembre 2023 était lié à l'exercice comptable (de 12 mois) de 2022.

Il y a donc un décalage de plus d'un an, mais vous pouvez néanmoins vous rapprocher du service RH de l'entreprise.